

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : HENRY Virginie, MERCIER Annie, BANDELIER François, BULLIARD Samuel, GIRARDCLOS Richard, SALA Lionel et SANDOZ Jean-Pierre.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BERNARD Carole, LONCHAMPT Lucie et MESSINGER Elise

Procuration : Madame BERNARD Carole à Monsieur BULLIARD Samuel
Madame LONCHAMPT Lucie à Monsieur SANDOZ Jean-Pierre
Madame MESSINGER Élise à Monsieur SALA Lionel

Personne extérieure : Messieurs MOUGIN Alain et Daniel

Secrétaire de la séance : SALA Lionel

Date de convocation : 22 juin 2018

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2018
 3. Location terres communales
 4. Courrier Monsieur REGNIER Michel
 5. Délibération vente parcelle communale
 6. Délibération 27-2018 baux communaux à modifier
 7. Délibération vente en Mairie au tarif défini par l'agent ONF
 8. Maison Combe Amiot
 9. Délibération RODP
 10. Délibération tarif périscolaire
 11. Délibération approbation du règlement intérieur périscolaire
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

- 35-2018 Délibération vente parcelle communale
- 27MODIFIEE-2018 Délibération baux communaux
- 36-2018 Délibération vente en Mairie
- 37-2018 Délibération RODP
- 38-2018 Délibération tarif périscolaire*rentrée 2018-2019
- 39-2018 Délibération règlement intérieur périscolaire

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : SALA Lionel

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN

Approbation reporté au prochain conseil municipal car demande de modification de phrase quant à la validation du conseil municipal du 15 mai 2018.

Ne pas lire

- Madame HENRY demande des explications au sujet de la liste jointe dans le point sur l'accessibilité : ce n'est pas un point qui a été voté mais des explications seront apportées en questions diverses car il s'agit de l'échelonnement des travaux sur les trois années à venir. La liste provient d'une étude réalisée en 2013.

Modification apportée

- Madame HENRY demande des explications au sujet de la liste jointe dans le point sur l'accessibilité. Point non évoqué lors de la réunion.

-3 LOCATIONS TERRES COMMUNALES

Intervention de Monsieur Daniel MOUGIN

Il se plaint de la remise en état de son champ (Combe Amiot) [entreprise TSE à Maiche pour un montant TTC de 3 675 € à la charge de la commune].

Monsieur le Maire lui fait remarquer les efforts de la Commune sur le prix de la pâture et le bois d'affouage.

Monsieur MOUGIN rappelle qu'ils ont 10ha 24a et 7ca (AD91 9ha 00a 60ca et AB72 1ha 23a 47ca) de terres communales et également 15 ha en terres à leur nom propre.

Monsieur BANDELIER François demande l'âge de Monsieur MOUGIN Alain qui répond 56 ans et qu'il pensait arrêter son activité à 60-62 ans. Monsieur BANDELIER François fait remarquer qu'il serait judicieux de privilégier des jeunes.

Monsieur GIRARDCLOS Richard propose de scinder en deux les parcelles exploitées par Madame PIQUEREZ actuellement soit 2ha 72a 00ca par exploitant.

Madame MERCIER Annie ajoute que la parcelle AI 535 est actuellement exploitée par trois agriculteurs (MILLOT Ludovic, GAEC MONNET et PIQUEREZ Pascale).

Les échanges terminés, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote à **bulletins secrets**.

Ce vote est pour déterminer à qui les terres communales exploitées actuellement par Madame PIQUEREZ Pascale reviendraient si elle cessait son activité au 1^{er} janvier 2019.

10 bulletins = 6 Pour MILLOT Ludovic

1 Pour LAURENT Mélanie

3 Pour scinder les parcelles en deux à quantité égale pour MILLOT Ludovic et MOUGIN Alain.

-4 COURRIER MONSIEUR REGNIER MICHEL

Rappel du Conseil Municipal du 15 mai 2018 :

REGNIER Michel demande l'autorisation d'installer des piquets d'accotement au Bourbet. Monsieur GIRARDCLOS précise qu'un courrier de justice avait été rédigé en stipulant qu'aucun piquet ne devrait être installé. Il nous transmet le courrier afin d'effectuer une réponse à Monsieur REGNIER Michel.

Le courrier cité n'étant pas parvenu en Mairie, les renseignements vont être pris auprès de la gendarmerie ou de la sous-préfecture afin de s'assurer des droits de chacun.

Report au prochain conseil car toujours en attente de réponse de la part de la sous-préfecture.

-5 35-2018 DÉLIBÉRATION VENTE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que la commission voirie s'est rendue chez Monsieur DUBOURGEOIS Thierry et Madame MAINIER Aurélie le mardi 5 juin à 20h00 à la suite de quoi un courrier nous a été adressé et qui précise une surface de 148 m².

Monsieur le Maire précise que le tarif du terrain d'aisance est de 7,50 €uros le m², les frais de géomètre et notarié à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'accepter la vente d'une partie de la parcelle AI564 pour une surface approximative de 148 m² à Monsieur DUBOURGEOIS Thierry et Madame MAINIER Aurélie au tarif de 7,50 € le m²
- de laisser libre choix à Monsieur DUBOURGEOIS Thierry et Madame MAINIER Aurélie concernant le géomètre et le notaire, ces frais étant à leur seule charge
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à cette affaire

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Madame MESSINGER Elise demande si la borne arrachée lors des travaux de la Rue des Mialettes va être remplacée. La réponse apportée est OUI.

-6 27MODIFIEE-2018 DÉLIBÉRATION BAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 12 juin concernant les baux communaux.

Il convient de préciser que les anciens baux déjà signés sont annulés et seront remplacés par ces baux désignés ci-dessous.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- Autorise le Maire à signer les résiliations de baux pour chaque exploitant
- D'accepter la répartition tel que présenté dans le tableau
- Autorise le Maire à signer les différents baux
- De procéder à l'envoi des avis de sommes à payer auprès des exploitants

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-7 36-2018 VENTE EN MAIRIE DÉFINI PAR L'AGENT ONF

Monsieur le Maire fait part de la demande de la trésorerie quand à donner l'accord à l'agent ONF d'appliquer le tarif qu'il jugera adéquat en fonction de l'emplacement du bois.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

- d'accepter que l'agent ONF applique le tarif adéquat en fonction de l'emplacement du bois.

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire va demander au garde ONF l'autorisation pour abattre les bois sous le château d'eau pour Monsieur MOUGIN.

-8 MAISON COMBE AMIOT

Après recherches, il s'avère que les parcelles AD44, 47 91, 93 et 94 appartiennent à la commune et au CCAS en indivision.

Le CCAS étant dissout, il faut que la secrétaire regarde avec Monsieur MATTERRA, trésorier, comment intégrer ces parcelles dans l'inventaire de la commune. De plus il faut que la secrétaire regarde dans les archives comment cette donation a été faite, si il y a des clauses particulières et donc si il est possible de la vendre.

Après réponse des notaires l'acte n'a pas été rédigé chez ceux de Maiche ni chez le notaire de Damprichard de l'époque.

Afin de continuer les investigations Frédérique a mis un mail aux services des publicités foncières de la trésorerie. Ils ont bien un acte mais qu'il faut payer la somme de 12€ pour la demande de renseignements et 15€ pour la demande de copie d'acte.

-9 37-2018 DÉLIBÉRATION RODP

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2017 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 30,75 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-10 38-2018 DÉLIBÉRATION TARIF PÉRISCOLAIRE

Les tarifs du périscolaire ayant été augmenté deux ans de suite la commune a décidé de conserver les mêmes montants.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de conserver les tarifs, à compter de la rentrée scolaire 2018, de la manière suivante :

	Tarifs
Heure de garde	2,70 €
Repas	4,45
Heure de garde Temps de midi	4,05
Gouter	1,20 €

Attention toute demi-heure commencée sera facturée.

Un tarif dégressif sera mis en place afin de privilégier les familles régulières. Ainsi à compter du 11^{ème} repas, le tarif passera de 8,50 € à 8,25 €.

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Les tarifs pratiqués sont équivalents à ceux de Maiche et Tréviillers.

-11 39-2018 DÉLIBÉRATION APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire fait lecture du règlement intérieur du Périscolaire qu'il convient de valider.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accepter le règlement intérieur.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

- QUESTIONS DIVERSES

États des lieux appartement communal : Sortie le 28 juin à 15h15 Madame DESMARETZ

Entrée le 29 juin à 8h15 Monsieur SAISSI

Enquête de recensement de la population 2018

Commune : LES BRESEUX (25091)

Comptages issus de la collecte - Commune de moins de 10 000 habitants

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE
Adresses d'habitation (a) *	175	175
Adresses collectives (d)	7	7
Résidences principales (e+m) (y compris les retours directs Insee)	185	185
Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants (f+g+h)	12	12
Total des logements enquêtés (i+m) (y compris les retours directs Insee)	197	197
Total des bulletins individuels (p) (y compris les retours directs Insee)	470	470
Fiches de logement non enquêté (k)	1	1
Total des logements d'habitation (o)	198	198
Feuilles de logement des habitations mobiles (q+u) (y compris les retours directs Insee)	0	0
Bulletins individuels des habitations mobiles (r+v) (y compris les retours directs Insee)	0	0
Fiches de logement non enquêté des habitations mobiles (s)	0	0
Bulletins individuels des personnes sans abri (w)	0	0

(*) les lettres renvoient aux lignes du bordereau de commune (imprimé n°13)

Musique à St Hipp : le 27 juillet concert de dans l'Église en prélude : une visite des vitraux et à l'issue de ce concert une collation sera offerte par la commune en présence de certains conseillers (LONCHAMPT Lucie, SANDOZ Jean-Pierre et BANDELIER François).

Église : Les vitraux ont été démontés par Monsieur TARTRE. Il lui semble de mauvaises qualités mais l'armature est impeccable.

Référent déontologue : mission du centre de gestion qui est chargé de répondre aux questions que les agents peuvent se poser dans l'exercice du quotidien de leurs fonctions en matière de respect des obligations et des principes déontologiques. Il apporte un conseil, un avis.

Travaux : remplacement d'un poteau le 11 juillet au Bourbet

Courriers : Sénateur GROSERRIN au sujet des finances locales

Sénateur BOURQUIN concernant la DGF

Député SOMMER quant à la proposition au transfert de compétences eau et assainissement

Diverses invitations

30 juin Parc de la Gare d'eau à Besançon « Doubs Day, le jour du Département »

3 juillet SMIX du Dessoubre et de valorisation du Bassin Versant

Réfection voirie (Le Bourbet + Mont Janson) :

Entreprise CLIMENT 26 833,80 €

Entreprise VERMOT 26 848,32€

Entreprise LACOSTE 28 256,53€

Ce dossier sera approfondi lors du prochain conseil.

Travaux validés : L'ossuaire débutera vers le 1^{er} août

L'éclairage public fin septembre

Questions conseillers :

- Monsieur BANDELIER François = pourquoi il n'y a plus de lumière au terrain de boules.

Réponse : les clefs ont été perdues.

Il propose également de refaire le tour du terrain avec des traverses de chemin de fer. Préval propose cette prestation.

- Monsieur GIRARDCLOS Richard fait remarquer que des jeunes roulent trop vite vers le Bourbet et qu'il y a des canettes vers chez lui = Que faire prévenir la Police, effectuer des rondes ??

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 43.

Le Maire,
Alexandre MONNET